

# Des mots khmers désignant les ‘documents écrits’

Saveros POU

Centre National de la Recherche Scientifique

J’emploie à dessein le terme “document écrit” au lieu du terme européen “livre” parce qu’il s’agit ici d’un contexte culturel non européen qui, en dépit de la pénétration scientifique et technique du monde développé, a gardé ses manières de voir et de concevoir le monde, ou du moins une partie du monde. Les chercheurs savent bien d’ailleurs que, travaillant sur une autre communauté ou culture, ils ont affaire à d’autres types de nomenclature ou taxonomie. De nos jours, les Cambodgiens instruits appelleraient ces “écrits” *aṭṭhapad*, néologisme d’origine pāli qui est bien implanté.<sup>1</sup> Ajoutons que ce terme s’applique à tous les textes, qu’ils soient faits d’une page ou de plusieurs pages formant un ouvrage. Ces *aṭṭhapad* sont en outre classés en genres selon la nature de leur contenu. On parlerait ainsi des *ṛioeñ*, des *kpuon*, des *kaṃbī*, etc. (cf. *inf.*, 2, 2).

Les locuteurs khmers considèrent aussi les écrits d’après les matériaux dont ils sont faits et la technique de leur fabrication. Il serait donc vain de chercher dans le vocabulaire khm. un terme spécifique traduisant “manuscrit”, puisqu’un manuscrit peut être fait de papier, de feuilles d’arbre, et pourquoi pas de pierre.

Enfin, le lexique khm. de l’écriture, comme dans d’autres domaines, est l’aboutissement d’une longue histoire, le reflet d’une civilisation souvent sous-estimée car occultée par les trois derniers siècles de troubles incessants accompagnés de destruction. De plus, si on a convenu que l’histoire d’un pays est aussi vieille que le plus vieux de ses témoins écrits ou artistiques, l’histoire du Cambodge débute alors théoriquement au 6<sup>e</sup> siècle de notre ère. Certes, à cette date la langue khmère balbutiait encore, mais à ses côtés le sanskrit était employé pour composer des textes riches en information non seulement historique mais encore culturelle, en l’occurrence sur l’état de l’instruction dès l’aube de l’histoire du Cambodge. Celle-ci, déjà longue de quatorze siècles, a connu une évolution continue dont les multiples facettes sont encore assez mal connues des chercheurs, à plus forte raison du public. Un des aspects qui nous concerne ici, lexical, n’échappe point à la règle; la grande majorité des données, plongeant leurs racines dans les premières inscrip-

---

<sup>1</sup> Parmi les nombreux néologismes nés durant ces cinquante dernières années à peine la moitié ont survécu faute de motivation réelle ou logique. Je les ai signalés maintes fois, et appelés “mots fantômes” ou “ghost-words”, lesquels ont été malheureusement consignés dans certains dictionnaires récents dont les compilateurs ne possèdent pas une connaissance intime de la langue et de la culture khmères.

Abréviations:

khm.	khmer	p.	pāli
mod.	moderne	p.a.	pré-angkorien
moy.	moyen	skt.	sanskrit

tions, sont encore mal connues. Enfin, l'on se souvient que l'expansion du vocabulaire khm.—par rapport à certains voisins—a ceci de remarquable qu'elle s'est toujours servie à la fois de moyens externes (emprunts) et internes (dérivation morphologique et sémantique) qui sont loin de nous avoir livré leurs secrets.

Par conséquent, pour le présent sujet, il nous importe de remonter aux documents les plus anciens pour bien saisir les termes du lexique moderne.

## I. Témoignages anciens

Ces documents sont, comme on le sait, constitués par des inscriptions sur pierre dites *cārik thma* ou *silācārik*. Ils étaient rédigés soit en khm. soit en skt. Parmi les plus anciens, les seconds sont les plus substantiels, par suite riches en information historique. Mais les premiers ne sont point négligeables, vu leur contenu culturel; d'ailleurs ces deux groupes d'inscriptions sont en fait complémentaires, absolument, dans tout le domaine de la recherche.

1.1 En ce qui nous concerne présentement, il existait une tradition d'études depuis l'aube de l'histoire, faite sur le modèle indien, à savoir des études conçues comme inséparables de la religion (croyances et pratiques). Une inscription parlait des “*śālā brahmaniques*” (*vipraśālā*) à côté d'une déesse Sarasvatī, patronne des arts, le tout situé dans un domaine ou un ermitage offert à Śiva.<sup>2</sup> Une autre relate la pratique de la récitation des textes tirés des Epopées et des Pūraṇa, à l'issue de l'offrande de ces textes à un dieu nommé Tribhuvaneśvara.<sup>3</sup> A l'époque angkoriennne, les inscriptions skt. mentionnent souvent ce genre d'offrande rituelle de livres à des divinités et leurs temples, les livres étant désignés par le terme skt. de *pustaka*.

Dans d'autres inscriptions, en particulier sanskrites, on insistait sur le culte de *Sarasvatī*, déesse susmentionnée de l'éloquence et des arts, qui portait également les noms de *Bhārātī* ou *Vāgīśvarī*.<sup>4</sup> A l'époque angkoriennne, on mentionnait des établissements scolaires plus développés dits *āśrama*, ou même *vidyāśrama*, dont les professeurs étaient appelés *adhyāpaka*, et les directeurs désignés parfois du nom de *kulapati*. Si dans le Cambodge actuel le mot *āśrama*, ou mod. *āśram /asrɔm/*, ne signifie plus qu'“ermitage”, on pourrait avec profit observer les traits similaires dans un autre pays sud-est asiatique, la Malaisie. Anciennement indianisée comme le Cambodge, quoiqu'à un degré moindre, convertie à l'Islam depuis plusieurs siècles, la Malaisie a curieusement conservé ce terme skt. pour désigner une institution universitaire du type anglais dit “collège.” Cette petite digression comparative me permet de cerner le principe des *vidyāśrama* de l'ancien Cambodge. C'étaient des “col-lèges” au sens littéral du terme, i.e. des “associations ou groupes” consacrés aux études (*ryan*). D'ailleurs, le nom du principal de collège, *kulapati*, est d'une évidence remarquable, littéralement “maître de *kula*”, ce dernier signifiant “groupe”, voire “famille.” Donc, un *āśrama* angkorien était conçu comme une cellule familiale de gens adonnés aux études (*anak ryan*), liés entre eux

<sup>2</sup> K.725, p.a., IC I:9 (8) et 11 (8).

<sup>3</sup> K.359, p.a., IS: 30 (4-7).

<sup>4</sup> *Vāgīśvarī* signifie “déesse de la parole”. Pour plus de détails sur le sujet, voir S. Pou 1986a: 321-339.

par une communauté d'intérêt, d'activités, de croyance et voire de sentiments. Nous apprenons que les professeurs brahmanes, dont certains étaient des religieux (*paṃnvas*), éduquaient (*paryan*) leurs élèves et les formaient en particulier à deux types de "service" (*kārya*): celui du roi ou *rājakārya*, et celui des dieux et lieux saints ou *devakārya*.

1.2 Au niveau le plus élevé de la société, l'instruction était non seulement de règle mais encore éclectique. Un prince royal était éduqué par un *guru*, dit *vrah̃ guru*.<sup>5</sup> Il apprenait, comme disent les inscriptions, "toutes sortes de sciences" (*vidyā phoṅ*) qui se trouvaient dans des *śāstrā* ou "traités de sciences" y compris des textes religieux, grâce auxquels il s'initiait aux pratiques brahmaniques. Et une inscription mentionne explicitement que Jayavarman V (968-1001), à l'issue de toutes ses études, organisa un grand sacrifice à la déesse Sarasvatī alias Vāgīśvarī.<sup>6</sup>

2. Ce cadre culturel étant esquissé, examinons maintenant le lexique courant tel que le révèlent les inscriptions.

2.1 Dans les textes anciens, on relève plusieurs verbes originaux se référant à "écrire", ou mieux encore "tracer", car le premier acte universel dans l'écriture et autres arts graphiques consiste à "tracer, tirer des traits" sur des matériaux divers.

L'exemple typique était le verbe *cār* "tracer une ligne", d'où "graver, inciser" sur la pierre, des plaques de métal ou des feuilles végétales, ce qui se rend en général par "inscrire".

Le deuxième verbe était *srasir*, étymologiquement "se mouvoir lentement en ligne", donc "écrire, tracer des traits". La différence entre les deux verbes ne ressort pas clairement des textes. On peut seulement supposer que *srasir* avait une connotation plus large, sinon globale, l'acte d'écrire reposant sur l'usage de divers instruments tels que la craie, le stylet ou l'encre.

Deux autres verbes signifiaient aussi "écrire" dans le sens de "noter" pour mémoire, à savoir *trā* et \**kat* (cf. *inf.*, 2.3.).

Tracer des lignes revenait aussi à "faire des dessins"—la calligraphie n'est—elle pas une forme achevée du dessin? A cette notion s'appliquait en premier lieu le verbe khm. *gur*, *gvar*. Ici, la référence se développait vite pour englober le tracé des chiffres, d'où le deuxième sens de "calculer, faire des comptes". Dès lors, l'adoption du skt. *gaṇanā*, *gaṇ* comme synonyme de khm. *gvar* n'avait rien de surprenant.

2.2 Le deuxième stade de l'acte d'écrire consiste à produire à partir des traits et des signes un ensemble cohérent, chargé de sens et susceptible d'être communiqué. Il s'agit donc de "composer un texte ou un message", exprimé jadis par trois

<sup>5</sup> Les rois khmers étaient de cette façon des personnages cultivés, connaissant la tradition comme la culture mondaine. La Stèle de Prè Rup du 10<sup>e</sup> s. (K. 806, *IC* I: 73-142) dit du roi Rājendravarman (944-968) qu'il savait apprécier des poèmes charmants autant qu'il était attaché aux textes anciens vénérables. Voir aussi *infra*.

<sup>6</sup> K. 444, *IC* II: 63-65.

verbes: *coñ* “lier, attacher, composer”, *lek* “élever, édifier, composer”, et *duk* “placer ensemble, conserver, arranger, composer un texte”.

Notons au passage que le “texte”, résultant de ces actions, est destiné à être lu, une lapalissade, certes, mais qui prend un sens plein dans le contexte khmer, puisqu’un texte n’est pas destiné au simple plaisir des yeux mais encore à celui des oreilles. Ce qui revient à dire que le vx.khm. possédait un verbe *svat* pour “lire, réciter”.

Voilà un aperçu assez rapide des verbes originaux relatifs aux textes écrits, en usage dans l’ancien Cambodge. Vus sous un autre angle, les textes sont des objets découlant de ces actions et dont il nous importe d’examiner maintenant les signifiants.

2.3 Par commodité, commençons par des dérivés que les locuteurs tiraient de certains verbes examinés:

– <i>cār</i>	>	<i>caṃnār</i>	“ce qui est gravé, inscription”
– <i>srāsir</i>	>	<i>prasir</i>	“texte en général”
– <i>duk</i>	>	<i>daṃnuk</i>	“composé, composition, le texte par rapport à la façon de le réciter”
– <i>lek</i>	>	<i>lpek</i>	“une belle composition”
– * <i>kat</i>	>	<i>kaṃnat</i>	“noté, message, document” <sup>7</sup>
– <i>trā</i>	>	<i>tamrā</i>	“noté, texte éducatif, technique”
– <i>gvar</i>	>	<i>khpvar</i>	“dessiné, dessin, plan, motif de dessin, modèle”

2.4 A ces noms de formation en quelques sorte spontanée, ajoutons des emprunts faits de longue date au sanskrit, tels que:

– <i>śāstra</i>	“textes à valeur prescriptive et didactique (religieux et scientifiques)”
– <i>sāra</i>	“essence, substance, message”
– <i>śloka</i>	“un genre de vers de la littérature skt., textes versifiés”
– <i>samphutika</i>	“collection d’écrits, écrit, livre, message”. <sup>8</sup>

3. Au stade des objets résultant de l’écriture, on constate une grande différenciation, plus que dans les verbes, une spécificité dans l’usage, qui se fixera progressivement dans la langue et qui va aider à comprendre le lexique actuel.

3.1 Il est dit plus haut que les textes étaient souvent gravés (*cār*) sur la pierre. Celle-ci ne constituait pas le seul matériau connu des Khmers. Les voyageurs chinois anciens mentionnaient l’usage de la peau également, mais nous n’en possédons pas de témoignage lexical dans les inscriptions. En revanche, nous relevons à plusieurs reprises un terme des plus intéressants emprunté au skt., i.e. *rikta* qui signifie proprement “vierge, vide”. Dans les limites de nos connaissances, ces *rikta* étaient en métal, même en or ou en argent dans l’usage de la cour. C’étaient donc des “plaques” en métal sur lesquelles on inscrivait les décisions royales, et qui étaient rassemblées en *kaṃvi*. La chance nous favorise davantage lorsque les textes

<sup>7</sup> Bien que non attesté anciennement, il est courant en khm.mod., i.e. *kat* /kət/.

<sup>8</sup> *Sāra* >mod. *sār* /saa/ de même sens; *śloka* >*slok* /slaok/ “écrits gnomiques attribués à la tradition brahmanique”; *samphutika* > *samputr* /səmbot/ “lettre, message”.

ajoutent que ces *kaṃvi* étaient ensuite conservés dans des *kanloṅ*. “Décisions royales (ordonnances ou édits)” voulait dire des textes factuels par opposition à ce qui était fictif ou littéraire, ce qui nous donne déjà une idée du concept ancien de ces ouvrages *kaṃvi* (cf. *inf.*, II, 2.4). Quant au mot *kanloṅ*, il désignait anciennement de petits édicules bâtis aux côtés des temples et palais, qui servaient d’entrepôts de documents écrits et autres trésors, placés sous une bonne surveillance. C’étaient donc, dans le cadre de notre sujet, des ébauches de “bibliothèques”.<sup>9</sup>

3.2 Un autre terme avait échappé à l’attention du grand épigraphiste G. Coëdès, qui apparaît pourtant dans le même genre de contexte. On lit par exemple: ... *duk ta phnat* “inscrit ou gravé dans un *phnat*”.<sup>10</sup> Or *phnat* est de toute évidence un dérivé de *pat* “plier”;<sup>11</sup> il signifie donc “plié, plissé, un pli”. Ce qui nous amène à l’esprit un type de livre traditionnel fait d’une longue bande de papier plié en accordéon, et dénommé aujourd’hui *krāmṅ* /kraŋ/. L’on sait que le papier a toujours été employé de cette façon au Cambodge et qu’il était fabriqué à partir d’écorces d’arbres, tout particulièrement celle du *snāy* /snaay/ “*Streblus asper* (Morac.),” arbre bien du pays dont le nom ancien *suṅnāy*, *saṅnāy* remonte aux premières inscriptions.

## II. Lexique moderne

1. Commençons d’abord par l’aspect technique de la question.

1.1 Les verbes de base ont tous subsisté:

– <i>srasir</i>	>	<i>sarsar</i> /səsee/ “écrire (en général)”
– <i>cār</i>	>	<i>cār</i> /caa/ “graver, inciser”
– <i>gūr</i>	>	<i>gūr</i> /kuu/ “dessiner, calculer”

1.2 Les ouvrages qui en résultent sont désignés différemment selon le mode de fabrication. En commençant par le type ancien, notons les *satrā* /sətraa/ qui sont des feuilles de palmiers gravées.<sup>12</sup> Ce terme remonte à skt. *śāstra* “traité, ouvrage scientifique” (cf. *sup.*, I, 2.4). Par métonymie, le nom du contenu a été étendu au contenant, d’où notre mod. *satrā*. Ces longues feuilles gravées ou olles, sont percées au milieu d’un trou où l’on passe une ficelle; elles sont ainsi rassemblées en liasse dite *khsae* /ksae/. Chaque olle est appelée *slik rit* /slyk ruut/, dont le deuxième élément remonte au skt. *rikta* “vide” (cf. *sup.*, I, 3.1).<sup>13</sup>

Le deuxième type est fait d’une bande de papier plié en accordéon, comme décrit plus haut. Mais au lieu d’être dénommé *phnat*, il est dit maintenant *krāmṅ* /kraŋ/, littéralement “dur, raide,” par allusion à l’apprêt du papier.

Le reste des ouvrages est regroupé sous le nom de *sīev bhau* /siəw phəw, səphəw/, terme emprunté tardivement au chinois. On tiendra compte de deux

<sup>9</sup> *Kanloṅ* désignait toutes sortes de “cavité”, donc [a] “caverne, grotte”, [b] “entrepôt”, “trésor d’un temple, archives”, [c] “tour, *prāsāda*”. Voir Pou 1981: 112-116.

<sup>10</sup> K.598, 11<sup>e</sup> s., *BEFEO* 28: 68 (46).

<sup>11</sup> Verbe bien attesté aussi.

<sup>12</sup> Palmier *Corypha lecomtei* dit *drāmṅ* /treay/.

<sup>13</sup> Par l’intermédiaire d’une forme populaire moy. indienne *ritta*. Voir S. Pou 1986b: 264.

éléments dans cette définition: [a] les feuillets sont légers (papier, toile), [b] ils sont cousus ou reliés ensemble et présentent un dos.

On voit ainsi que les critères de désignation relèvent moins de la matière employée que du mode de fabrication de ces objets.

2. Les documents écrits sont aussi désignés d'après leur contenu. Nous n'entendons point ce terme au sens littéraire (genre, style, ...) qui dépasserait le cadre de notre sujet. Nous nous en tenons comme plus haut à la typologie des textes composés, qui constituent une réalité indéniable dans la vision des choses chez les Khmers.

2.1 Le premier groupe consiste en textes "normatifs", faits de prescriptions administratives, juridiques ou éthiques. On les appelle selon les cas:

- *cpāp'* /cbap/ "règle, loi, discipline, texte gnominique didactique"  
     < *cāp'* /cap/ "toucher, saisir, composer."<sup>14</sup>
- *krity* /krɪt/ "ce qu'on doit accomplir, obligation, règlement, édit, ordonnance, ..." < skt. *kr̥tya*.
- *kram* /krəm/, même sens < skt. *krama*.

2.2 Tout ce qui est historié ou simplement narratif est appelé *riœn* /rɯœŋ/, terme emprunté au siamois à l'époque moyenne. Dans une certaine mesure, ce terme recouvre les documents d'histoire, les récits et autres relations et même les ouvrages de fiction.

2.3 Les ouvrages techniques contenant des formules, recettes et autres prédictions sont appelés *tamrā* ou *kpuon*, termes qui remontent respectivement aux vx.khm. *tamrā* et *khpvar* (cf. *sup.*, I, 2.3). La dérivation et l'emploi de *tamrā* sont relativement simples, mais en revanche l'évolution de *khpvar* est riche en péripéties.<sup>15</sup> Dérivé de *gūr* "dessiner", il a été très exploité en vx. khm, "dessin, écrit, ouvrage ...". Son passage au Siam a transformé sa consonne finale en /-n/, d'où sa forme mod. *khpun* /kbuən/. Il désigne actuellement les "manuel, traité, formulaire, procédé, méthode."

2.4 Tout ce qui touche au problème religieux, ce qui est jugé non mondain et non divertissant, est appelé *kambī* /kəmpii/ (cf. *sup.*, I, 3.1). Je voudrais insister sur ce genre d'ouvrages actuels, notamment sur le sens véritable de leur désignation. L'orthographe *kambī* relève de ma propre initiative, car officiellement elle devrait être *gambīr*, même prononciation. Celle-ci a été imposée par le *Vacanānukram* (dictionnaire khmer officiel), en vertu d'une étymologie pâli [sic]. *Gambīr* remonterait, dit-on, à p. *gambhira* "profond, caché, mystérieux." C'est en quelque sorte une vue imagée populaire des ouvrages religieux d'accès difficile, qu'on a camouflée sous un vernis savant. Cette entreprise insensée a eu un résultat assez positif chez le peuple puisque la vénérabilité de ces ouvrages s'est trouvée accrue. Mais elle était anti-culturelle aux yeux des chercheurs, car elle a occulté une longue évolution lexicale reflétant une mentalité millénaire des Khmers.

<sup>14</sup> Maintes fois discuté par maints auteurs, dont la dernière analyse de l'auteur, S. Pou 1988: 3-4.

<sup>15</sup> Voir S. Lewitz 1969:42-43.



En effet, le mot *kaṃbī* remonte à vx.khm. *kaṃvi*, plongeant ses racines même au delà dans le lexique khm. de base. En voici la dérivation:

Vx.khm. *avi* signifiant “fait, événement”

↓

*aṃvi* “relatif à un fait; à propos de, à partir de”

↓

*kaṃvi* “ouvrage factuel”.

D’où l’usage angkorien signalé plus haut pour “document officiel” émanant de la chancellerie royale. Cette désignation était conforme à la dichotomie culturelle pérenne chez les Khmers basée sur la distinction “sérieux / non sérieux ou divertissant”. Ceci étant, *kaṃvi* avait certainement une connotation sacrée en vertu du rapport avec la royauté, mais jamais de connotation mystérieuse ou ésotérique. Par conséquent à l’époque moyenne le terme s’est trouvé apte à désigner les “ouvrages religieux” des Khmers theravādin. Les inscriptions en portent des témoignages sémantique et même graphique: *kaṃbī*, *kāṃbī*, jamais *gambhīr*. Cette connotation sérieuse et sacrée a survécu dans notre mod. *kaṃbī* appliqué à tous les ouvrages bouddhiques, canoniques et para-canoniques.

\*\*\*\*\*

L’analyse qui précède montre, à propos d’une langue, l’absence de barrière entre l’ancien et le moderne, entre la langue et la culture d’un peuple. J’ai choisi comme thème de mes réflexions culturo-linguistiques “Les documents écrits” qui m’a semblé convenir à l’occasion, et j’offre le tout au Professeur Larry Thompson avec mes vœux cordiaux sincères.

## REFERENCES

- Barth, M.A. 1885. *Inscriptions sanscrites du Cambodge*. Paris, Bibliothèque Nationale. [abr. IS]
- Cœdès, G. 1937-66. *Inscriptions du Cambodge*. Paris-Hanoi, 8 vol. [abr. IC]
- Finot, L. 1928. ‘Nouvelles inscriptions du Cambodge’ *BEFEO* 28: 43-80.
- Lewitz, S. 1969. ‘Quelques cas complexes de dérivation en cambodgien’ *JRAS*: 39-48.
- Pou, S. 1981. ‘Notes historico-sémantiques khmères’ *ASEMI* 12: 111-24.
- Pou, S. 1986a. ‘*Sarasvatī* dans la culture khmère’ *Bulletin d’Etudes Indiennes* 4: 321-39.
- Pou, S. 1986b. ‘Prākṛit Loan-words in Old Khmer’ *Ṛtam* 16-18: 259-67.
- Pou, S. 1988. *Guirlande de Cpāp*. Paris, Cedoreck, 2 vol.

Received: Thompson Festschrift

1, Rue Molière, Appt. 118  
94000 Créteil,  
France

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that these records are essential for ensuring transparency and accountability in the organization's operations. The text further outlines the specific procedures and protocols that must be followed to collect, store, and retrieve this information effectively.

In addition, the document highlights the role of technology in streamlining these processes. It suggests that implementing a robust digital record-keeping system can significantly reduce the risk of errors and improve the overall efficiency of the organization's data management practices.

The second part of the document addresses the legal and regulatory requirements that govern the handling of such records. It provides a detailed overview of the various laws and regulations that apply, ensuring that the organization remains fully compliant at all times. This section also discusses the importance of regular audits and reviews to verify that all procedures are being followed correctly.

Finally, the document concludes by reiterating the commitment to high standards of integrity and ethical conduct. It states that the organization is dedicated to maintaining the highest level of transparency and to providing clear, accessible information to all stakeholders.

The following section provides a detailed breakdown of the record-keeping requirements for each major area of the organization. It includes specific instructions on how to handle financial records, human resources data, and operational logs. Each subsection is designed to provide clear, actionable guidance to the relevant departments.

For financial records, the document specifies that all transactions must be recorded in real-time and supported by appropriate documentation. It also outlines the requirements for retaining these records for a minimum of seven years.

Regarding human resources, the document emphasizes the need for accurate and up-to-date information on all employees, including their employment status, compensation, and performance. It also discusses the importance of maintaining confidential information securely and in accordance with applicable privacy laws.

The operational records section focuses on ensuring that all critical business processes are documented and monitored. It provides guidelines for how to collect and analyze this data to identify areas for improvement and optimize organizational performance.

The document also includes a section on data security, which outlines the measures that must be taken to protect sensitive information from unauthorized access, loss, or disclosure. This includes implementing strong password policies, using encryption, and conducting regular security audits.

In conclusion, the document serves as a comprehensive guide for the organization's record-keeping practices. It provides a clear framework for ensuring that all records are accurate, complete, and accessible, while also maintaining full compliance with all relevant laws and regulations.